Clubs de District en infraction - Situation au 31 août 2018
1ère publication du 28 septembre 2018

Nous publions ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31 août 2018 (date limite de renouvellement des licences arbitres) pour la saison 2018-2019.
Les candidats arbitres auront jusqu'au 31 janvier 2019 pour être reçus aux tests théoriques et jusqu'au 15 juin 2019 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :
- 3ème année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2018/2019 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2019/2020.
- 2éme année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2019/2020.
- 1ère année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2019/2020.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via Footclubs et des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage.

Attention ! Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore délivrées par manque de validation du dossier médical ou de dossier médical non encore reçu sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés, les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres.

Cette publication peut être contestée par les clubs sous forme d'un appel réglementaire auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans les 7 jours suivant cette publication.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en juin 2019 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours) en Ligue Nouvelle-Aquitaine. Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 janvier de la saison en cours.

La liste est consultable sur le site du District dans la rubrique Procès Verbaux rubrique 1ére publication des clubs en infraction.
Les candidats éventuels ont la possibilité de s'inscrire à la formation initiale d'arbitre en internat sous la houlette de l'IR2F. Il suffit pour cela se rendre sur le site du District rubrique Arbitrage puis inscrivez-vous aux formations d'arbitre sur lequel se trouve le bulletin d'inscription avec les dates et lieux de stage.

Ci-dessous, la liste des clubs en infraction :

Clubs en infraction	Compétition	Obligation	Manque	Année d'infraction	Observations
CHAMPAGNAC DE BELAIR	D3	1	1	3ème	
COUZE	D3	1	1	1ère	
DOUZILLAC	D3	1	1	1ère	
FAUX	D1	2	2	3ème	Appel en cours
HAUTEFORT	D3	1	1	4ème	
LE MONTEIL	D3	1	1	2ème	
MONBAZILLAC SIGOULES	D2	1	1	3ème	
NORD DORDOGNE	D3	1	1	4ème	
PAYS BEAUMONTOIS	D1	2	1	1ère	
PERIGUEUX FOOT	D1	2	1	1ère	